

A l'attention de :
Jean-Marc Ayrault
Premier Ministre

OBJET : Politiques publiques abolitionnistes en matière de prostitution

Contribution du Collectif **Abolition 2012** au Comité interministériel pour les droits des femmes et demande de RDV.

Paris, le 15 novembre 2012

Monsieur le Premier Ministre,

A l'approche de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2012, et alors que, sous votre impulsion, le Comité interministériel aux droits des femmes se réunira pour la première fois depuis 12 ans le 30 novembre 2012, **nos 49 associations souhaitent attirer votre attention sur le fait que la prostitution constitue la dernière violence des hommes contre les femmes que la loi ne condamne pas.**

Alors que la Grande cause nationale 2010, le Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2013, et la résolution adoptée par l'Assemblée nationale le 6 décembre 2011 reconnaissent la violence inhérente à l'achat de tout acte sexuel, les victimes de la prostitution peuvent encore être condamnées au titre du délit de racolage et les responsables de cette violence ne peuvent être condamnés pour l'achat d'un acte sexuel.

Créé en juin 2011, le collectif **Abolition 2012** rassemble aujourd'hui les principales associations françaises de soutien aux personnes prostituées, de lutte contre les violences faites aux femmes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nos associations considèrent toutes que la prostitution est d'abord un acte sexuel imposé par l'argent, la contrainte et les inégalités, et que le système prostitueur constitue ainsi un obstacle fondamental à l'égalité et une violence faite à toutes les personnes prostituées, et par extension à toutes les femmes et toutes les personnes éprises de liberté, de justice et d'égalité.

C'est pourquoi nos associations s'engagent **auprès des personnes prostituées mais contre le système prostitueur** afin de poser les bases d'une société sans prostitution.

Pour mettre fin au système prostitueur, la France doit enfin adopter des politiques publiques fermes, globales, cohérentes et conformes à son engagement abolitionniste. A cet égard **nous considérons que les politiques publiques françaises doivent être refondées autour des quatre axes suivants :**

- I- Inversion de la charge pénale :** abrogation du délit de racolage et interdiction de l'achat d'un acte sexuel.
- II- Renforcement de la politique pénale de lutte contre le proxénétisme**
- III- Mise en place de véritables alternatives à la prostitution, y compris pour les personnes étrangères**
- IV- Mise en place d'une politique ambitieuse d'éducation à l'égalité et à la sexualité et de prévention et d'information.**

Vous trouverez en pièce-jointe une contribution synthétique à la première réunion du Comité interministériel aux droits des femmes, détaillant ministère par ministère, l'ensemble des mesures que nous vous demandons de mettre en œuvre dans la loi et les politiques publiques.

Dans l'attente de la mise en œuvre d'une véritable politique globale et cohérente en matière de prostitution, nous vous pressons enfin de préparer **dès maintenant le lancement de l'Action transversale 35 du Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2013 prévoyant l'organisation d'une « campagne nationale de sensibilisation du grand public dénonçant et affirmant que l'achat d'un acte sexuel constitue une violence »**

Notre collectif souhaite vous rencontrer pour vous présenter plus précisément nos propositions et savoir comment vous envisagez d'impliquer votre Gouvernement dans cette action juste, nécessaire et urgente.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre courrier et en espérant pouvoir échanger avec vous prochainement à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Les 49 associations du Collectif **Abolition 2012**

<http://www.abolition2012.fr/>

Contact temporaire au nom du Collectif :

contact@abolition2012.fr

secretaire.general@mouvementdunid.org

Tel : 01 42 70 92 40 (standard du Mouvement du Nid)



Comité interministériel pour les droits des femmes

Contribution du collectif **Abolition 2012**

« La prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine »

Préambule de la Convention des Nations Unies du 2 décembre 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui

« L'Assemblée nationale réaffirme la position abolitionniste de la France, dont l'objectif est, à terme, une société sans prostitution »

Article 1 de la Résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 6 décembre 2011

« La prostitution est une des expressions les plus frappantes de ces inégalités et violences qui perdurent dans notre société et dans le monde (...) Si chacun est libre de disposer de son corps, les droits humains et la dignité humaine sont incompatibles avec le fait qu'une personne ait le droit de disposer librement du corps d'une autre personne parce qu'il a payé. »

François Hollande, le 17 avril 2012

Introduction

Acte sexuel imposé par l'argent, la prostitution est la dernière des violences faites aux femmes reconnues par l'Etat dont les victimes peuvent être pénalisées (au titre du délit de racolage) et dont les auteurs sont impunis. Le gouvernement tout entier doit s'engager dans la lutte contre ce système de domination et dans la construction d'une nouvelle société plus égalitaire et plus protectrice des plus vulnérables. Pour mener la politique abolitionniste à laquelle s'est engagé François Hollande, le Comité interministériel est le bon outil.

Nos 49 associations de soutien aux personnes prostituées, de lutte contre les violences faites aux femmes et de promotion de l'égalité femmes-hommes saluent la première réunion depuis 12 ans du Comité interministériel pour les droits des femmes. Cette réunion intervient à la suite d'annonces et d'actes illustrant la volonté de mettre en place les outils nécessaires au pilotage d'une politique féministe au plus haut niveau de l'Etat et dans chacun des ministères. La création d'un Ministère des droits des femmes, les rencontres entre ce dernier et chacun des ministères pour réfléchir à la feuille de route du quinquennat, la systématisation des études d'impact, le Comité interministériel sont autant d'outils de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

Les huit députés membres de la mission d'information sur la prostitution en France (2010-2011) et nos 49 associations féministes et abolitionnistes partagent **deux constats essentiels** :

- La prostitution constitue, en soi, une violence faite aux femmes, un obstacle à l'égalité et une atteinte à la dignité de la personne humaine.
- Seule une refonte globale des politiques publiques en matière de prostitution permettra à la France de respecter son engagement international abolitionniste, renouvelé par la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 6 décembre 2011.

I- La prostitution constitue, en soi, une violence faite aux femmes, un obstacle à l'égalité et une atteinte à la dignité de la personne humaine.

- La prostitution s'inscrit dans une longue tradition patriarcale de mise à disposition du corps des femmes au profit des hommes (droit de cuissage, viol, viol conjugal, harcèlement sexuel) et constitue, en soi, un obstacle à l'égalité.
- La répétition d'actes sexuels jamais désirés car imposés par l'argent et la précarité est, en soi, une violence.
- La marchandisation de l'accès au corps et à la sexualité de l'autre est incompatible avec le respect de la dignité de la personne humaine.

II- La nécessité d'une refonte globale et interministérielle des politiques publiques en matière de prostitution.

La prostitution est appréhendée, sans vision globale, par de nombreuses politiques publiques faisant intervenir des logiques contradictoires. Pour ne donner qu'un seul exemple, une même personne prostituée peut être considérée comme :

- une délinquante au titre du délit de racolage
- une migrante en situation irrégulière
- une victime de proxénétisme
- une personne vulnérable à protéger
- un sujet fiscal

C'est pourquoi nos associations, tout comme le rapport d'information sur la prostitution en France, insistent sur la nécessité d'adopter enfin une politique globale et respectueuse de l'engagement international abolitionniste de la France. Cette politique devrait s'articuler autour de **quatre axes**.

I- L' inversion de la charge pénale : une exigence de justice et de protection des femmes !

Ministère de l'intérieur et Ministère de la Justice

- 1- Abrogation du délit de racolage qui, depuis 1939, pèse injustement sur les personnes prostituées alors que sa rédaction permettrait d'interpeller les clients proxétueurs.
- 2- Création d'un délit sanctionnant tout achat d'un acte sexuel pour mettre fin aux droits des hommes à imposer un rapport sexuel par l'argent

II- Le renforcement de la politique pénale de lutte contre le proxénétisme.

Ministère de la Justice et Ministère de l'intérieur

- 3- L'arsenal juridique français en la matière est très bon mais doit être mieux utilisé, notamment en confisquant systématiquement les biens du proxénétisme en plus des peines de prison prononcées.
- 4- Inclure le proxénétisme dans la liste des crimes les plus graves ouvrant le droit à une indemnisation (art 706-3 du Code de procédure pénale)

III- De véritables alternatives à la prostitution, y compris pour les personnes étrangères.

Ministère des Affaires sociales, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Egalité des territoires et des logements, Ministère de la Santé

- 5- Lancement d'un plan Marshall pour les alternatives à la prostitution et financement d'un accompagnement social global (« exit programmes », formation, reconstruction personnelle, logement, santé, accès à l'emploi...)
- 6- Mise en place d'un partenariat de confiance « Etat, association, personne prostituée » pour octroyer un titre de séjour aux personnes étrangères qui ne peuvent pas dénoncer leur proxénète (peur des représailles, menaces sur la famille au pays) mais qui ont effectivement rompu avec le milieu prostitutionnel et s'engagent dans un programme de sortie de la prostitution.

IV- Une politique ambitieuse d'éducation à l'égalité et à la sexualité, de prévention et d'information.

Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère des droits des femmes

- 7- Développement d'une politique ambitieuse d'éducation à la sexualité et à l'égalité entre les filles et les garçons incluant une lutte contre le sexisme.
- 8- Mise en place d'une politique de prévention des risques prostitutionnels.
- 9- Mise en oeuvre de campagnes de sensibilisation à la violence que constitue la prostitution et dénonciation de l'achat de tout acte sexuel (tel que prévu dans le plan interministériel de lutte contre les violences 2011-2013).

L'examen et la mise en oeuvre de ces quatre axes devraient être préparés par un organe interministériel piloté par le **Ministère des droits des femmes**. Cet organe devrait travailler en étroite collaboration avec les **délégations aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat** et s'appuyer sur les conclusions du Rapport d'information sur la prostitution en France remis à l'Assemblée nationale le 13 avril 2011.

Dans l'attente de la mise en oeuvre d'une véritable politique globale et cohérente en matière de prostitution, le Comité interministériel aux droits des femmes devrait préparer **dès maintenant le lancement de l'Action transversale 35 du Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2013 prévoyant l'organisation d'une « campagne nationale de sensibilisation du grand public dénonçant et affirmant que l'achat d'un acte sexuel constitue une violence »**

Le collectif [Abolition 2012](http://www.abolition2012.fr) rassemble 49 associations françaises de soutien aux personnes prostituées, de lutte contre les violences faites aux femmes et de promotion de l'égalité femmes-hommes.
www.abolition2012.fr

Contact temporaire au nom du Collectif :

contact@abolition2012.fr

secretaire.general@mouvementdunid.org

Tel : 01 42 70 92 40 (standard du Mouvement du Nid)

Fax : 01 42 70 01 34

Amicale du Nid

Association contre la prostitution des enfants

Association femmes libres

Association française des femmes des carrières juridiques

Centre de recherches internationales et de formation sur l'inceste et la pédocriminalité

Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles

Chiennes de garde

Choisir la cause des femmes

Clara Magazine

Coalition against trafficking in women

Collectif Alouette

Collectif féministe contre le viol

Collectif fier-e-s et révolutionnaires du Parti communiste français

Collectif lesbiennes féministes ba-ham

Collectif national droits des femmes

Comité permanent de liaison des associations abolitionnistes du proxénétisme

Commission genre et mondialisation d'ATTAC

Conseil national des femmes françaises

Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception

Coordination française pour le lobby européen des femmes

Coordination lesbienne en France

Elu/us contre les violences faites aux femmes

Encore féministes !

Ensemble l'égalité c'est pas sorcier

Equipes d'action contre le proxénétisme

Espace Simone de Beauvoir

Fédération national solidarité femmes

Femmes en résistance

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir

Femmes solidaires

FIT Une femme, un toit

Fondation Scelles

L'Escale

Le lobby européen des femmes

Le monde à travers un regard

Les moutons noirs

Les trois quarts du monde

Marche mondiale des femmes

Mémoire traumatique et victimologie

Mouvement des jeunes femmes

Mouvement du Nid - France

Mouvement national Le Cri

Osez le féminisme !

Regards de femmes

Réseau féministe Ruptures

SOS les mamans

SOS sexisme

Zéromacho

Zonta club de France